

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 21 AVRIL 2006

TENUE À NEW RICHMOND

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 21 avril 2006
à New Richmond (Hôtel Le Francis)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Arseneau, Joël, Vice-président	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Arseneau, Rosaire	Conseiller substitut – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand, Président	Préfet – MRC d'Avignon
Bernier, Alain	Société civile – MRC d'Avignon
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Emond, Majella	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole, Secrétaire-trésorière	Société civile – MRC de Bonaventure
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC de Bonaventure
Roussy, Delisca	Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Maire – Ville de Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Société civile – MRC de La Haute-Gaspésie
Vigneau, Berthe	Société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 13 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT :**

Couture, Jean	Société civile – MRC du Rocher-Percé
Cyr, Sonia	Société civile – MRC de La Côte-de-Gaspé
Lacroix, Michel	Maire – Ville de Carleton-sur-Mer
Mamelonet, Georges	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Pelletier, Micheline	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Verdier, Gérard	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain	Secrétaire exécutif CRÉGÎM
Arsenault, Damien	AFOGÎM
Boissonneault, Doris	
Cotton, Pierre	Journaliste – Radio-Canada
Demers, Olivier	Agent de développement – Secteur Transports, CRÉGÎM
Déraspe, Léonce	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Drapeau, Julie	Journaliste – CIEU-FM
Dufour, Didier	Agent de développement, CRÉGÎM
Dumaresq, Anick	Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
Gionest, Michel	Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
Joncas, Françoise	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
Labrecque, Mélanie	Journaliste – CHNC
Landry, Bernard	AFOGÎM
Langevin, Louise	Responsable des communications, CRÉ GÎM
Painchaud, Gisèle	Bureau du député provincial des Îles-de-la- Madeleine, Maxime Arseneau
Scantland, Gilbert	Directeur général, CRÉGÎM

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Gîte du Mont-Albert, le 31 mars 2006,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 5.1 Volet « Activités » :
 - 5.1.1 Rapport d'activité,
 - 5.1.2 Prises de décisions et information :
 - 5.1.2.1 SODÎM 2005 – 2009,
 - 5.1.2.2 Programme québécois d'amélioration génétique de l'omble de fontaine;
6. Régionalisation du Fonds de 24 M\$ pour la restauration et le développement des infrastructures récréatives et sportives;
7. Coopération décentralisée France-Québec éco-industrie;
8. Appui à l'AFOGÎM pour le financement des éclaircies commerciales;
9. Projet de loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route;
10. Projet d'entente spécifique pour la mise en œuvre d'une politique familiale régionale;
11. Autres sujets :
 - 11.1 Colloque sur le développement durable – Représentation de la CRÉ,
 - 11.2 Confirmation de présence aux réunions du conseil d'administration,

- 11.3 Réunion de la CRÉ de juin aux Îles-de-la-Madeleine,
- 11.4 Autobus Orléans Express – Circuit Rimouski/Sainte-Anne-des-Monts,
- 11.5 Entretien des sentiers de motoneige,
- 11.6 Événement « Livres en fête »,
- 11.7 FCEM;
- 12. Questions du public;
- 13. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 14. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 15 h 2.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Alain Bernier et appuyé par Jean-Noël Sergerie d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 11. « Autres sujets », les items suivants :

- 11.1 Colloque sur le développement durable – Représentation de la CRÉ;
- 11.2 Confirmation de présence aux réunions du conseil d'administration,
- 11.3 Réunion de la CRÉ de juin aux Îles-de-la-Madeleine;
- 11.4 Autobus Orléans Express – Circuit Rimouski/Sainte-Anne-des-Monts;
- 11.5 Entretien des sentiers de motoneige;
- 11.6 Événement « Livres en fête »;
- 11.7 FCEM.

Il est également résolu de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-049

4. PROCÈS-VERBAL :

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Gîte du Mont-Albert, le 31 mars 2006**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 31 mars 2006 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et appuyé par Berthe Vigneau d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue au Gîte du Mont-Albert, le 31 mars 2006 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-050

4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Puisque certains suivis, inscrits au procès-verbal, devaient se réaliser en marge de la présente réunion dans le cadre de la réunion d'information, les administrateurs constatent que plusieurs suivis notamment au niveau des secteurs forestier et transport, n'ont pu être réalisés faute de temps. Les sujets seront, toutefois, abordés à la prochaine réunion prévue en juin.

En ce qui a trait à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), le directeur général précise que le gouvernement a mandaté la CRÉ pour qu'elle lui dépose en décembre prochain, un document d'orientation. Ce document d'orientation devra donner des indications au gouvernement sur ce que la région propose en termes de rôles et responsabilités de la CRRNT, sa composition, son mode de fonctionnement et les grandes lignes de son plan de développement.

Il ajoute que la firme Pesca vient d'être choisie pour dresser le portrait des rôles et responsabilités des acteurs de la gestion des ressources naturelles. Ce portrait d'ensemble devrait être déposé d'ici la fin mai et fera l'objet de validation auprès des partenaires notamment les membres de la commission sectorielle « Forêt » et les MRC. La CRÉ prendra acte du portrait à sa réunion de juin. Par la suite, un document

d'orientation sera préparé et fera l'objet d'une consultation publique dans le cadre d'une tournée des MRC qui se tiendra en septembre. Cette tournée devrait permettre au milieu de se prononcer sur la proposition relativement aux rôles et responsabilités dévolues à la CRRNT, sa composition, son mode de fonctionnement et les grandes lignes de son plan de développement.

Suite à la consultation et à la lumière des commentaires recueillis, le document d'orientation de la CRRNT sera rédigé et déposé pour validation au conseil d'administration de la CRÉ au mois de novembre en prévision du dépôt officiel au gouvernement au début du mois de décembre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

5.1 Volet « Activités » :

5.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2006 – 2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer six (6) projets, soit une implication totale de 285 300 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 3 071 521 \$.

Il termine en précisant que deux (2) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration et que quatre (4) autres projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.1.2 Prises de décisions et information :

5.1.2.1 SODIM 2005 – 2009

Le directeur général indique que la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) est une corporation sans but lucratif dont la mission est de contribuer à la création et au développement d'entreprises de mariculture rentables et compétitives. Sa mission est d'offrir de l'aide financière destinée à soutenir les entreprises dans leurs projets d'implantation, de diversification et d'expansion par l'entremise d'un fonds d'investissement. Son intervention vise surtout à assurer la création et le développement d'entreprises maricoles rentables et compétitives, créatrices d'emplois dans les régions maritimes. Son mandat initial se limitait à la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. En 2000, elle élargissait son territoire d'intervention aux régions de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent.

Elle est partenaire dans le financement de 14 des 20 entreprises actives au Québec. Elle est également chargée d'administrer un fonds de R/D, doté d'une enveloppe de 9 M\$, qui vise à appuyer la réalisation d'activités de recherche précompétitive et le transfert technologique. Elle offre aussi des services d'aide technique et de conseil en gestion aux entreprises maricoles, en mettant à leur disposition les services d'un ingénieur maricole et d'un conseiller financier. Son cadre d'intervention s'est élargi en contribuant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies visant à solutionner des problèmes propres au développement de ce secteur d'activité.

La SODIM a fait parvenir une requête de financement aux CRÉ, au MAPAQ et à Développement économique Canada (DEC). Cette requête portait sur la recapitalisation du fonds d'investissement et sur le financement du fonctionnement de la SODIM. Le coût d'administration annuel du fonds d'investissement de la SODIM s'est élevé à 247 000 \$ en moyenne pendant les trois dernières années. Le dernier financement du fonctionnement de l'organisme a été réalisé au printemps 2004 et visait à combler les coûts d'opération de l'année 2003. Pendant les années 2004 et 2005, la SODIM a dû emprunter les sommes requises pour son fonctionnement à même les fonds dont elle assume la gestion, soit 122 000 \$ du fonds d'investissement et 139 000 \$ du fonds de recherche et développement en date du 31 mars 2005.

La demande de recapitalisation du fonds d'investissement vise à répondre aux besoins financiers minimums estimés par la SODIM afin de consolider les opérations des entreprises dans lesquelles elle est déjà associée, supporter la croissance prévue à leurs plans d'affaires et permettre le développement de quelques nouvelles entreprises. Cette demande correspond à 25 % de l'estimation des besoins totaux de financement produite par la SODIM qui s'élevait à 17,1 M\$ jusqu'en 2009, soit 7,5 M\$ dans les entreprises existantes et 9,6 M\$ dans 21 nouveaux projets. Les entreprises maricoles fournissent de l'emploi à environ 135 personnes sur une vingtaine de semaines annuellement. Toutes les entreprises, à l'exception d'une seule, ont débuté leurs opérations de production entre 1996 et 2004. Il s'agit d'une période de temps relativement courte dans le développement d'un nouveau secteur d'activité comme celui de la mariculture.

Le directeur général ajoute que la recapitalisation du fonds d'investissement de la SODIM devrait permettre l'atteinte de l'objectif de consolidation des entreprises maricoles existantes. Les hausses des rendements de production attendues devraient permettre de maintenir les 135 emplois du secteur. La phase d'expansion de l'industrie qui suivra la période de consolidation favorisera la création de nouveaux emplois. Le développement d'outils adaptés aux problématiques rencontrées par l'industrie maricole est susceptible d'intéresser les jeunes entrepreneurs des régions maritimes. La mariculture peut devenir, à long terme, un employeur important pour les jeunes diplômés des écoles de formation professionnelle et technique en aquaculture. Les besoins en recherche et développement et le caractère innovateur de l'industrie attirent déjà de jeunes chercheurs universitaires vers les régions maritimes.

Coût et financement

Coût du projet :

- Fonds d'investissement (sur 3 ans de 2006 à 2009)	2 265 000 \$
- Administration du fonds (sur 4 ans de 2005 à 2009)	<u>725 000 \$</u>
Total :	2 990 000 \$

Structure de financement :

- CRÉGÎM	300 000 \$
- CRÉ-BSL	50 000 \$
- CRÉ Côte-Nord	75 000 \$
- DEC	1 200 000 \$
- MAPAQ	1 140 000 \$
- MDEIE	<u>225 000 \$</u>
Total :	2 990 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'industrie maricole montre un bon potentiel, elle affiche déjà des résultats de croissance enviables, mais elle est aussi fragile;

CONSIDÉRANT l'importance de la SODIM et de sa mission de contribuer à la création et au développement d'entreprises de mariculture rentables et compétitives;

CONSIDÉRANT que les ressources supplémentaires octroyées à la SODIM lui permettront de poursuivre, dans les champs d'action qui sont les siens et en complémentarité avec les autres acteurs du développement, son action pour le développement de la mariculture;

CONSIDÉRANT que la transformation et la commercialisation des productions maricoles représentent des défis majeurs qui freinent actuellement le développement du secteur et l'atteinte de la rentabilité pour plusieurs entreprises;

CONSIDÉRANT que la Table filière maricole a identifié l'axe de la transformation et de la commercialisation comme une priorité dans sa planification stratégique 2005 – 2010;

CONSIDÉRANT que la CRÉ considère la mariculture comme l'un des créneaux de développement économique d'importance pour la région;

CONSIDÉRANT que la recapitalisation du fonds d'investissement devrait permettre l'atteinte des objectifs de consolidation des entreprises maricoles, de hausses des rendements de production, de maintien des 135 emplois du secteur.

IL EST PROPOSÉ par Alain Bernier et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Société de développement de l'industrie maricole de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une subvention de 300 000 \$ pour le supporter dans la réalisation de son projet « SODIM 2005 – 2009 ».

Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional et sera réparti à raison de 100 000 \$ sur l'année financière 2006 – 2007, 100 000 \$ sur l'année financière 2007 – 2008 et 100 000 \$ sur l'année financière 2008 – 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-051

5.1.2.2 Programme québécois d'amélioration génétique de l'omble de fontaine

Le directeur général mentionne que le promoteur du projet, le Centre de transfert et de sélection des salmonidés (CTSS) est un organisme incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec depuis le 13 mars 2002 et a été créé dans le but de promouvoir le développement de l'industrie de la production d'ombles au Québec.

Les objectifs principaux du CTSS sont :

- 1) L'amélioration des performances en élevage par la réalisation de programmes de sélection ciblés sur les besoins exprimés par l'industrie piscicole;
- 2) Le raffinement de procédés techniques;

- 3) La stabulation de populations d'intérêts;
- 4) L'accueil de projet ciblant la validation de résultats de recherche à fortes retombées.

Comme c'est le cas pour les productions animales agricoles, la production commerciale de salmonidés requiert un approvisionnement en juvéniles présentant de bonnes performances d'élevage. Ces bonnes performances obtenues dans le domaine agricole sont principalement dues à la recherche et au développement effectués durant de nombreuses années dans le domaine de l'amélioration génétique.

L'approvisionnement en ombles de fontaine ne pose pas de problèmes puisque ces dernières proviennent de l'étranger où les travaux d'amélioration génétique permettent d'assurer le développement d'une souche performante et une constance de l'approvisionnement. En raison du Règlement sur le zonage piscicole québécois, la production d'ombles de fontaine à des fins de consommation n'est pas possible dans plusieurs régions du Québec, dont la Gaspésie.

L'approvisionnement en ombles de fontaine repose donc sur une lignée dont le développement génétique n'a pas été contrôlé. Pour combler cette déficience génétique, un premier projet de sélection a été entrepris par le MAPAQ puis en collaboration avec le syndicat des pisciculteurs. Les premiers résultats, tant au niveau sélection génétique qu'au niveau d'identification de marqueurs génétiques, sont très encourageants. Malheureusement, ce programme de sélection n'a pas connu jusqu'à maintenant le développement attendu à cause d'un problème d'espace. Un tel programme de sélection génétique implique obligatoirement un site dédié possédant plusieurs bassins et pouvant obtenir sa certification sanitaire. De telles exigences sont incompatibles avec les objectifs et le mode de fonctionnement des piscicultures commerciales en activité. La mise en place du CTSS visait, notamment, à répondre à ces besoins.

Outre cette problématique génétique, les chercheurs québécois œuvrant en pisciculture peuvent difficilement mettre à l'échelle leurs résultats de recherche de façon à les valider et à déterminer les conditions de transfert et d'adaptation à l'industrie. Ce type d'opération nécessite l'accès à des bassins expérimentaux d'élevage permettant la séparation de lots placés à des fins de mesures et de comparaisons, dans diverses situations expérimentales.

Le directeur général ajoute que le projet présenté par le CTSS vise à améliorer les performances des souches actuelles et des lignées obtenues suite à l'hybridation. Par conséquent, les objectifs consistent à :

- Évaluer les souches à inclure dans le projet;
- Sélectionner les géniteurs en fonction de l'héritabilité de la croissance;
- Conserver la maturité sexuelle tardive;
- Maintenir les distances génétiques afin d'éviter les effets dommageables associés à la consanguinité;
- Structurer un programme d'amélioration génétique;
- Assurer une qualité et un rendement en filet supérieur;
- Accroître la production d'œufs et d'alevins;
- Poursuivre le suivi vétérinaire déjà entrepris.

Les traits génétiques ciblés dans ce projet se rapportent à la croissance, la maturité sexuelle tardive et le rendement en filet. Le but est de développer des stocks d'ombles de fontaine dont les particularités leur permettront d'intégrer le marché de la table et de rivaliser avec la truite arc-en-ciel et le saumon atlantique. Le développement de ces stocks bénéficiera également au marché de l'ensemencement.

Les autres retombées du projet incluent une augmentation de l'offre d'œufs et d'alevins d'ombles de fontaine de même qu'un suivi soutenu de l'état de santé des géniteurs et de leur progéniture. Les pisciculteurs de la Gaspésie pourront bénéficier en priorité des produits de ce programme d'amélioration de l'omble de fontaine. L'organisme offrira à l'industrie les surplus d'œufs et de poissons en processus d'amélioration.

Deux ententes ont été conclues avec l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ) visant le développement de l'omble de fontaine (souche Rupert) par le CTSS et précisant les attentes de l'industrie. Le projet est à l'étude à la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC). Cette dernière contribue déjà, en partie, au financement du maintien des ombles de fontaine actuellement présentes à la station piscicole de Nouvelle.

Le CTSS a fait l'acquisition de la station piscicole à Nouvelle (anciennement la SAUKEB). Le CLD d'Avignon a financé par le biais d'un emprunt 50 % du coût d'acquisition, soit la somme de 70 000 \$. Elle a actuellement en opération les bassins intérieurs; plusieurs populations d'ombles de fontaine sont présentes. Certains travaux de conversion des infrastructures piscicoles sont en cours de réalisation afin de les rendre compatibles aux besoins des projets.

La présente demande vise la participation financière de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) à la réalisation de notre projet d'amélioration génétique de l'omble de fontaine. Mentionnons que ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme ACCORD et de la stratégie Plein cap sur la mer.

Coût et financement

Coût du projet (sur 2 ans) :

- Bâtiment et équipements	72 600 \$
- Salaires de direction et comité génétique	52 000 \$
- Autres dépenses d'opération (assurances, taxes, services prof.)	41 600 \$
- Salaires des professionnels rattachés au projet	97 600 \$
- Matériel et équipement requis	33 130 \$
- Location d'un site de sécurité	10 000 \$
- Dépenses d'opération	146 850 \$
- Frais de déplacement	<u>30 000 \$</u>
Total :	483 780 \$

Structure de financement :

- Organisme et milieu	86 190 \$
- CRÉGÎM	80 000 \$
- SORDAC	<u>317 590 \$</u>
Total :	483 780 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet est soutenu par les intervenants du milieu piscicole et qu'il vise l'amélioration des performances en élevage d'ombles de fontaine par la réalisation de programmes de sélection ciblés sur les besoins exprimés par cette industrie;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement actuel repose sur une lignée dont le développement génétique n'a pas été contrôlé;

CONSIDÉRANT que pour combler cette déficience génétique, un premier projet de sélection a été entrepris par le MAPAQ en collaboration avec le syndicat des pisciculteurs. Les premiers résultats, tant au niveau de la sélection génétique qu'au niveau d'identification de marqueurs génétiques, sont très encourageants;

CONSIDÉRANT qu'en raison du Règlement sur le zonage piscicole québécois, la production de l'omble de fontaine à des fins de consommation n'est pas possible dans plusieurs régions du Québec dont la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le but du projet est de développer des stocks d'ombles de fontaine dont les particularités leur permettront d'intégrer le marché de la table et de rivaliser avec la truite arc-en-ciel et le saumon atlantique;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre du Programme ACCORD et de la stratégie Plein cap sur la mer.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Claude Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au Centre de transfert et de sélection des salmonidés (CSTT) une subvention de 80 000 \$ pour le supporter dans la réalisation de son projet « Programme québécois d'amélioration génétique de l'omble de fontaine ». Ce montant sera puisé à même le Volet « Activités » du Fonds de développement régional, réparti à raison de 40 000 \$ sur l'année financière 2006 – 2007 et 40 000 \$ sur l'année financière 2007 – 2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-052

6. RÉGIONALISATION DU FONDS DE 24 M\$ POUR LA RESTAURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Le directeur général mentionne que lors du discours du budget provincial, prononcé le 23 mars dernier, le gouvernement annonçait la création d'un Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique doté, entre autres, d'une enveloppe de 24 millions de dollars par année dédiée à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives.

Craignant que cette enveloppe soit « engloutie » par les équipements récréatifs des grands centres, et ce, au détriment des régions, une démarche concertée CRÉ – URLS a été initiée afin de demander au gouvernement du Québec qu'une part significative de l'enveloppe annuelle soit allouée aux régions du Québec afin qu'elles puissent la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente et en liens avec les priorités locales et régionales. Une résolution type a été rédigée et est proposée comme modèle pour adoption par les conseils d'administration des CRÉ et des URLS. Cette démarche concertée sera l'occasion de faire avancer le dossier de la régionalisation. Le directeur général de l'URLSGÎM nous a informés que le conseil d'administration de l'URLS sera saisi de cette demande à sa prochaine réunion et devrait adopter la résolution telle que proposée.

En raison de la désuétude des équipements récréatifs et sportifs de la région et de la capacité de payer restreinte du milieu pour leur rénovation, une demande de régionalisation de ce programme avait été adressée par la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la démarche d'adaptation et de modulation des normes des programmes et des mesures gouvernementales.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'annonce gouvernementale de la création d'un « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » doté, entre autres, d'une enveloppe de 24 millions de dollars par année dédiée à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives annoncée lors du dernier budget provincial;

CONSIDÉRANT le déficit important des installations sportives et récréatives en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et la capacité de payer restreinte du milieu pour répondre à la demande d'implantation d'installations répondant aux nouveaux besoins;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité à des équipements sécuritaires et de qualité sur l'ensemble du territoire est un déterminant essentiel pour la pratique de saines habitudes de vie et contribue à une meilleure santé de nos communautés;

CONSIDÉRANT que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine se distinguent par son diagnostic de la situation, la reconnaissance de la problématique par les acteurs du milieu et est prête à agir à court terme;

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale à reconnaître la région comme acteur de premier plan en matière de développement;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la désuétude des équipements récréatifs et sportifs de la région et de la capacité de payer restreinte du milieu, une demande de régionalisation de ce programme avait déjà été adressée au gouvernement par la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de la démarche d'adaptation et de modulation des normes des programmes et des mesures gouvernementales.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Rosaire Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec qu'une part significative du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » soit allouée aux régions du Québec afin qu'elles puissent ainsi gérer et investir cette enveloppe régionalisée de manière efficace et cohérente, et en liens avec les priorités locales et régionales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-053

7. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCE-QUÉBEC ÉCO-INDUSTRIE

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance de plusieurs documents inclus dans leur dossier de réunion et qui portent sur la visite d'une délégation française au Québec du 1^{er} au 6 mai prochain. Il demande à Didier Dufour, agent de développement à la CRÉ d'en faire la présentation.

Didier Dufour souligne que cette visite d'une délégation française au Québec fait suite au projet de coopération décentralisée France-Québec à laquelle avaient participé des Québécois et des Gaspésiens en novembre dernier. Il est prévu que les membres de cette délégation visitent plusieurs entreprises et centres dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'agroenvironnement et du bâtiment et habitat. L'accueil de cette délégation est prévu le 1^{er} mai à Lévis. Didier Dufour termine en précisant que l'activité pourrait être annulée.

Puisque ni le président, ni le directeur général ne sont pas disponibles à cette date, le directeur général demande s'il y a un membre du conseil d'administration qui serait intéressé à participer à cette cérémonie d'accueil de la délégation française au nom de la CRÉ Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Les intéressés sont invités à donner leur nom à Didier Dufour.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8. APPUI À L'AFOGÎM POUR LE FINANCEMENT DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES

Le directeur général souligne que lors du dépôt du plan d'action en juin dernier, la CRÉ a évalué un budget pour les traitements sylvicoles en forêt privée. Depuis ce temps, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la région a précisé ses besoins concernant les travaux d'éclaircies commerciales. Elle évalue à 8 200 ha les superficies pouvant être traitées dès maintenant par ce type de traitement.

Dans les prochaines semaines, l'AFOGÎM procédera à la caractérisation, la localisation et la sélection des peuplements qui seront aptes à recevoir des traitements d'éclaircies commerciales. En parallèle à ce travail, du recrutement sera aussi fait auprès des propriétaires concernés.

Les résultats permettront de faire un plan d'action visant à traiter au fil des années et en fonction des priorités établies, le plus de peuplements possible et dans des conditions qui permettront un rendement optimal du traitement.

Pour 2006 – 2007, un minimum de 600 ha sur les 8 200 ha disponibles actuellement pourraient être traités. Ces travaux permettraient de générer 27 000 m³ de bois résineux, en plus des volumes habituels. Selon les taux actuels, le budget nécessaire pour réaliser ces traitements est de 692 400 \$. À cela s'ajoute un montant pour le transfert de connaissance et le recrutement de nouveaux propriétaires qui est évalué à 122 000 \$.

Dans le cadre du plan d'action déposé par la région pour la baisse de possibilité, et dans le contexte du projet-pilote sur l'éclaircie commerciale, il serait pertinent de faire une demande au ministre des Ressources naturelles pour qu'un budget de 814 400 \$ soit identifié pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine afin de nous permettre de réaliser ces travaux et de recruter de nouveaux propriétaires sans hypothéquer le budget prévu pour les autres types de traitements offerts par le Programme d'aide à la forêt privée.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la demande d'AFOGÎM se situe dans les suites du plan d'action;

CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux d'éclaircies commerciales permettra de récolter 27 000 m³ supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, qu'un budget de 814 400 \$ soit dédié à la Gaspésie pour la réalisation d'éclaircies commerciales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-054

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

Le directeur général précise qu'au terme d'une vaste consultation publique, la ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, a déposé à l'Assemblée nationale le *Projet de loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* le 12 avril dernier.

Suite au dépôt de ce projet de loi, la CRÉGÎM assure le suivi du mémoire qu'elle a déposé devant la Commission parlementaire sur les véhicules hors route.

Lois modifiées par ce projet de loi :

- Code de la sécurité routière;
- Loi sur les véhicules hors route.

Le directeur général ajoute que le projet de loi répond positivement aux recommandations suivantes de la CRÉGÎM :

- Concertation régionale :
 - Consultation de la CRÉ dans la détermination et la modification du réseau interrégional.
- Resserrement des règles de pratique des VHR en matière d'environnement et de sécurité :
 - Augmentation de l'âge minimal de conduite;
 - Encadrement des modifications apportées aux VHR;
 - Amende pour excès de vitesse progressive.
- Pérennité des sentiers :
 - Protection contre les recours de bon voisinage jusqu'en 2011;
 - Protection des propriétaires fonciers contre les recours jusqu'en 2011.
- Surveillance des sentiers :
 - Pouvoir accru du surveillant de sentiers en matière de règle de pratique et de contrôle d'accès aux sentiers privés.
- Remplacement de l'obligation d'approbation des règlements municipaux par le MTQ par un droit de désaveu.

Donc, à l'intérieur des limites des possibilités législatives, l'action gouvernementale correspond à la position de la CRÉGÎM.

Les principales problématiques identifiées au mémoire et n'étant pas visées par le projet de loi sont les suivants :

- Rôle de concertation de la CRÉGÎM (création de tables régionales);
- Financement des réseaux interrégionaux;
- Programme de formation des surveillants;
- Étude sur l'impact environnemental de l'utilisation des VHR;
- Campagne de sensibilisation et de responsabilisation.

Majella Emond souligne qu'il faut que la CRÉ revienne à la charge en ce qui concerne le financement de l'entretien des réseaux interrégionaux, notamment pour le sentier national de motoneige qui à chaque année amène des problèmes pour les clubs locaux.

Le directeur général termine en précisant que ces éléments doivent plutôt faire l'objet d'une politique ou de programmes gouvernementaux. La CRÉGÎM doit prendre action en ce qui a trait à la création de tables régionales.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. PROJET D'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE RÉGIONALE

Le directeur général rappelle que le 24 février dernier, le conseil d'administration de la CRÉ mandatait la permanence à l'effet de poursuivre les démarches entreprises en vue de la signature d'une entente spécifique en matière de famille et d'enfance. Il avait également été convenu d'accorder, après approbation d'un projet final, une somme de 40 000 \$ par année pour trois ans à la réalisation de cette entente.

Le 29 mars dernier, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, annonçait que son ministère allait contribuer au projet pour une somme de 50 000 \$. Cette contribution financière sera versée pour l'année en cours. Toutefois, le ministère ne dispose pas actuellement d'outils financiers lui permettant de s'engager sur une période de trois ans. Madame Théberge indique, cependant, vouloir soutenir la démarche en cours.

Puisque la région a reçu une enveloppe de 50 000 \$ pour l'année en cours, il serait intéressant, selon le directeur général de dégager un premier montant de 40 000 \$, sur les 120 000 \$ prévus, pour débiter les travaux relatifs à l'adaptation des normes et programmes ciblés en matière de services à la famille.

Le directeur général rappelle que ces normes concernent :

- La Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde L.R.Q, chapitre C-8.2. Règlements sur les CPE, c. C-8.2. Règles budgétaires pour les CPE;
- Les règlements sur la garde scolaire;
- Les services 4 ans des commissions scolaires, Passe-Partout et maternelle 4 ans.

De plus, la CRÉ pourrait amorcer l'élaboration d'une politique familiale régionale comme prévu, en plus de procéder à l'élaboration d'une programmation d'activités pour les deux prochaines années, en partenariat avec le ministère.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s, le 24 février dernier, à l'effet de poursuivre les démarches entreprises en vue de la signature d'une entente spécifique en matière de famille et d'enfance et d'y engager une somme de 40 000 \$ par année, pour trois ans, après approbation d'un projet final;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a accepté de contribuer financièrement pour un montant de 50 000 \$ à la mise en œuvre d'un projet visant l'adaptation des mesures et services aux besoins des familles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour l'année en cours.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Alain Bernier :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte de dégager une première tranche de 40 000 \$ pour la mise en œuvre de ce projet. Ce montant sera puisé à même le Fonds de développement régional – Volets « Ententes spécifiques »;
- Qu'une convention soit élaborée et signée avec le ministère en vue de convenir des modalités relatives à la mise en œuvre de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-055

11. **AUTRES SUJETS :**

11.1 **Colloque sur le développement durable – Représentation de la CRÉ**

Le président souligne que les 18 et 19 mai prochain, se tiendra à Gaspé un colloque sur le développement durable. La CRÉ s'est impliquée financièrement pour la réalisation de cet événement régional. Puisqu'il ne sera pas disponible à ces dates pour participer à cet événement et aussi pour adresser les discours de circonstance lors de l'ouverture du colloque, il demande si un membre du conseil d'administration serait disponible pour représenter la CRÉ.

Jean-Guy Poirier manifeste son intérêt et se dit disponible à représenter la CRÉ à ce colloque sur le développement durable.

Joël Arseneau demande si la CRÉ serait prête à mettre en place des conditions facilitantes pour permettre la participation d'une délégation provenant des Îles-de-la-Madeleine. Dans l'affirmatif, le directeur général lui répond que la CRÉ pourrait faciliter la participation à ce colloque des trois représentants des Îles-de-la-Madeleine au conseil d'administration de la CRÉ.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Délicsa Roussy et appuyé par Alain Bernier :

- *Que Jean-Guy Poirier soit désigné pour représenter la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine au colloque sur le développement durable qui se tiendra les 18 et 19 mai prochain à Gaspé;*
- *Que soit mise en place des conditions facilitantes pour permettre la participation des trois représentants des Îles-de-la-Madeleine au conseil d'administration de la CRÉ.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-056

11.2 Confirmation de présence aux réunions du conseil d'administration

Le président demande aux administrateurs de bien vouloir confirmer leur présence aux réunions de la CRÉ telle qu'il est demandé dans la lettre de convocation. Cette confirmation de présence permet à la permanence de préparer adéquatement la logistique des repas et d'hébergement lors des réunions et ainsi éviter des désagréments aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11.3 Réunion de la CRÉ de juin aux Îles-de-la-Madeleine

Le président précise que la prochaine réunion publique de la CRÉ se tiendra le 16 juin aux Îles-de-la-Madeleine. Comme à l'habitude, cette réunion sera précédée la veille d'une réunion de travail. Le président rappelle que l'an dernier, les activités entourant la réunion du conseil d'administration de la CRÉ aux Îles s'étaient déroulées sur trois jours et avaient permis de faire le point sur plusieurs dossiers. Il suggère de répéter l'expérience encore cette année.

Après discussions, les membres du conseil d'administration conviennent de répéter l'expérience et de tenir la prochaine réunion de la CRÉ prévue aux Îles-de-la-Madeleine dans le cadre d'activités échelonnées sur trois jours, soit les 15, 16 et 17 juin prochain.

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que le déroulement de l'ensemble des activités entourant la réunion de juin et les éléments de logistique qui y seront associés sera expédié avec l'avis de convocation au mois de mai prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11.4 Autobus Orléans Express – Circuit Rimouski/Sainte-Anne-des-Monts

Majella Emond mentionne que le transporteur Autobus Orléans Express a l'intention de réitérer auprès de la Commission des Transports du Québec la cessation d'un des circuits qui relie quotidiennement Sainte-Anne-des-Monts à Rimouski. Il ajoute que les circuits par autobus reliant Sainte-Anne-des-Monts à Rimouski sont tous très importants pour les gens de La MRC de La Haute-Gaspésie, et ce, à plusieurs égards.

La Commission des transports du Québec devrait tenir des audiences publiques prochainement pour entendre la population relativement à la demande d'Orléans Express.

Le directeur général souligne qu'il va demander au nouvel agent de développement à la Conférence régionale des élu(e)s, responsable du dossier des Transports, Olivier Demers, d'entrer en contact avec les représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie pour établir un plan d'action dans ce dossier.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le transporteur Autobus Orléans Express a l'intention de réitérer auprès de la Commission des Transports du Québec la cessation d'un des circuits qui relie quotidiennement Sainte-Anne-des-Monts à Rimouski;

CONSIDÉRANT que les circuits par autobus reliant Sainte-Anne-des-Monts à Rimouski sont très importants pour les gens de la MRC de La Haute-Gaspésie, et ce, à plusieurs égards.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine collabore avec les représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie pour assurer le maintien du circuit Sainte-Anne-des-Monts/Rimouski par Autobus Orléans Express.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-057

11.5 Entretien des sentiers de motoneige

Ce point a été traité dans les cadres des discussions émanant du point 9. de l'ordre du jour.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11.6 Événement « Livres en fête »

Le directeur général souligne que l'événement littéraire « Livres en fête » qui se tiendra dans toute la région du 24 au 30 avril prochain est une belle façon de sensibiliser la population au bien fait de la lecture, et ce, dès le plus jeune âge.

Le fait que l'événement se tienne dans plusieurs endroits simultanément sur tout le territoire, est très original et se démarque des traditionnels salons du livre. En ce sens, il ajoute que la région va marquer l'événement littéraire au Québec avec cette approche innovatrice.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11.7 FCEM

Jean-Guy Poirier suggère que la CRÉ se penche sérieusement sur le dossier du Fonds de création d'emplois municipaux (FCEM). Il considère que le FCEM, dont la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine est la seule région à en profiter, devrait utiliser des critères plus souples et être mieux gérés en région. Il rappelle que ce sont les représentants d'Emploi-Québec en région qui établissent les critères et qu'il ne faudrait pas se pénaliser nous-mêmes avec des critères trop rigides. Il fait référence, notamment, à la disponibilité tardive des fonds ce qui amène le début des travaux tard dans la saison et aussi à l'obligation pour les travailleurs de 50 ans et plus de participer à un programme de formation.

Nicole Lapointe souligne que le programme de formation est un programme à participation volontaire et qu'en ce sens, il n'est pas obligatoire pour les travailleurs qui ne veulent pas y participer.

Michel Gionest du MAMR souligne que les gestionnaires du FCEM en région doivent composer au printemps avec les demandes de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité, notamment celles des entreprises du secteur touristique.

Le directeur général souligne que le dossier fera l'objet de discussions lors des prochaines rencontres avec la table des partenaires du fonds.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Bernard Landry tient à remercier au nom des administrateurs de l'AFOGÎM de l'appui que vient de lui manifester la CRÉ dans sa démarche pour le financement des travaux d'éclaircies commerciales. Il souligne également la très bonne collaboration qu'il a avec l'ingénieur forestier à la Conférence régionale des élu(e)s, Thomas Bernier. Il s'informe également des travaux entourant la formation de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire. Le directeur répond à ses questions et l'invite à signifier son intérêt à la CRÉ s'il veut participer aux travaux de mise en place de la CRRNT.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 16 juin prochain sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 16 h 35.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822